

**COMMUNE DE FREISSINIÈRES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2022**  
**DÉLIBÉRATION N° 2022-71**

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 6

Conseillers absents : 4

Conseillers représentés : 3

Pour : 9

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-deux, le dix novembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 02 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

**Présents** : BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille- MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

**Absents** : ARDUIN Annie - BOISSET Philippe - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

**Pouvoir** : BOISSET Philippe à BOISSET André - LATIL Jessica à BOISSET Vincent - LEJEUNE Laurent à MESTRE Françoise

**Secrétaire de séance** : BERTHALON Jérôme

**Objet** : BUDGET PRINCIPAL. DÉCISION MODIFICATIVE N° 3.

Afin de permettre de réajuster le budget primitif 2022, Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative sur le Budget Principal de la façon suivante :

- Modification des crédits selon les tableaux ci-dessous :

SENS	Imputation	Intitulé	OUVERT	REDUIT
Dépenses fonctionnement	011 615231	Voiries		769.23 €
Dépenses fonctionnement	011 61551	Matériel roulant		5 199.07 €
Dépenses fonctionnement	042 6811	Dotations aux amortissements	769.23 €	
Dépenses fonctionnement	65 6573641	Aux budgets annexes	5 199.07 €	
Dépenses investissement	23 2313 21001	Constructions		200.00 €

SENS	Imputation	Intitulé	OUVERT	REDUIT
Dépenses investissement	21 2158 15006	Autres installations, matériel et outillage technique	200.00 €	
Recettes investissement	040 2804182	Bâtiments et installations	769.23 €	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses	Ouverture	200.00 €	5 968.30 €
	Réduction	200.00 €	5 968.30 €
Recettes	Ouverture	769.23 €	
	Réduction		
<b>Equilibre :</b>		<b>769.23 €</b>	<b>0 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :  
Approuve l'exposé du Maire.  
Accepte cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme  
Le Maire  
Cyrille DRUJON D'ASTROS



Pour le Maire et par délégation  
Monsieur Eric MEGNON  
1<sup>er</sup> adjoint au Maire.